GASTROSOCIAL

Interruption de travail non rémunérée

Proposition

Extrait du règlement, art. 15.6 Interruption de travail non rémunérée

1 Les assurés en pleine capacité de travailler peuvent, avec l'accord de l'employeur, en cas de congé non payé, de formation continue ou d'autres périodes à combler, rester assurés comme précédemment pendant l'interruption, pour autant que toutes les cotisations ou au minimum les cotisations de risque soient réglées. La demande correspondante doit être présentée avant le début de l'interruption. Pour les employés, les cotisations sont facturées à l'employeur, peu importe que l'employeur y participe ou non.

2 La condition préalable au maintien est l'absence de tout autre rapport de prévoyance et le fait que le maintien prenne fin à l'âge ordinaire de la retraite. L'assurance peut être poursuivie pendant une période maximale de 12 mois.

Déclaration d'interruption de travail non rémunérée

Numéro AVS :

Nom, Prénom :

Rue, Numéro :

NPA, Localité :

Date de début de l'interruption de travail non rémunérée :

Date de fin de l'interruption de travail non rémunérée :

Je demande le maintien :

☐ des cotisations de risques

☐ de l'ensemble des cotisations

L'assurance des prestations de risques est applicable aux deux variantes suivantes, selon la situation actuelle :

☐ salaire mensuel fixe : salaire identique à celui sans interruption de travail non rémunérée

☐ salaire mensuel variable : moyenne des salaires des 12 derniers mois (calculé par GastroSocial)

Attestation de l'employé

J'atteste et j'affirme être en pleine capacité de travail.

Lieu et date **Signature de l'employé**

Attestation de l'employeur

Nous soussignons et confirmons d'accorder à l'employé cette interruption de travail non rémunérée.

Numéro d'établissement :

Nom de l'employeur :

Lieu et date **Signature de l'employeur**

Enregistrer Imprimer

FOR | 0049-fr | 1218 | ISO 9001 | GoodPriv@cy

GastroSocial | Pensionskasse | Caisse de pension | Cassa pensione
Buchserstrasse 1 | Postfach 2304 | 5001 Aarau | T 062 837 71 71 | F 062 837 72 97
info@gastrosocial.ch | gastrosocial.ch
Institution GastroSuisse